



SIROS le 2 septembre 2019

## FICHE PRATIQUE POUR LES PARENTS



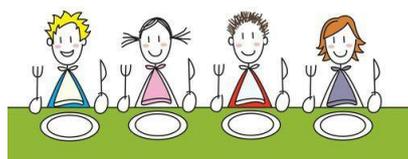
**L'ENTRÉE D'UN ENFANT** : dans les écoles du Regroupement

Pédagogique Intercommunal (RPI communes de SIROS et AUSSEVIELLE) s'effectue comme suit :

1° L'inscription se fait à la Mairie (fournir une copie du livret de famille et un justificatif de domicile).

2° L'admission se fait à l'école. Un dossier spécifique est remis à la directrice.

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE DE SIROS	LES HORAIRES DE L'ÉCOLE D'AUSSEVIELLE
Matin : 8H45 – 12H15	Matin : 8H55 – 12H05
Pause - déjeuner : 12H15 – 13H45	Pause - déjeuner : 12H05 – 13H35
Après-midi : 13H45 – 16H15	Après-midi : 13H35 – 16H25



### CANTINE SCOLAIRE DE SIROS :

La Mairie gère la cantine de votre enfant.

L'inscription de votre enfant doit être réalisée sur le site internet de la Mairie : [www.siros.fr](http://www.siros.fr)

A partir de septembre les repas seront fournis par la cuisine communautaire. Aussi, certaines modalités d'inscription sont modifiées. Les modalités d'inscription vont changer.

**Inscription annuelle** : Pour la rentrée de septembre il conviendrait de réaliser l'inscription via le site de la Mairie **avant 19 août 2019 ou dans les meilleurs délais**.

**En effet, dans la mesure du possible et si votre emploi du temps le permet, nous vous conseillons d'inscrire vos enfants à l'année. Cela évitera les oublis, notamment au moment des vacances scolaires.**

**Inscription hebdomadaire** : à réaliser toutes les semaines **impérativement avant le lundi 10 heures** de la semaine N-2.

**Exemple** : pour la semaine (semaine 36) de la rentrée du 2 au 6 septembre 2019, l'inscription doit être enregistrée sur le site de la mairie **avant le lundi 19 août 2019 à 10 heures (semaine 34)**.

**Rappel :** Pour chaque inscription il conviendra de procéder à l'enregistrement 2 semaines avant le jour du repas.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2019-2020 est de 3.50€.

Les repas commandés seront facturés.

**En cas d'absence :** les repas doivent être annulés *via le site internet de la Mairie*. Cette opération doit être réalisée **4 jours minimum avant le jour d'absence** afin d'éviter une facturation du repas non consommé.

**Remarque :** Si un enfant se présente à la cantine sans être inscrit ou s'il n'a pas été inscrit dans les délais impartis **une pénalité de 1.50€ par repas sera appliquée.**

Tout cas particulier doit impérativement être signalé lors de l'inscription de l'enfant.

Une cantine scolaire est également en service à AUSSEVIELLE.



### TRANSPORT SCOLAIRE :

Les communes de Siros et Aussevielle ayant rejoint la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le transport scolaire de la rentrée 2019-2020 sera assuré par le réseau IDELIS . Le coût du transport scolaire est financé à 100% par le Syndicat Mixte des transports Urbains (SMTU).

Un bus scolaire assure, chaque jour d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), le transport des enfants entre les deux communes Siros et d'Aussevielle aux horaires suivants :

Matin :

Départ d'Aussevielle à 8H30	Arrivée à Siros à 8H40
Retour à Siros à 8H40	Arrivée à Aussevielle à 8H50

Soir :

Départ de Siros à 16H15	Arrivée à Aussevielle à 16H25
Retour d'Aussevielle à 16H25	Arrivée à Siros à 16H35

La Commune de Siros est en charge de la gestion de ce transport pour le compte du RPI. Les inscriptions doivent, **obligatoirement**, comme pour la cantine, être enregistrées sur le site internet de la Mairie : [www.siros.fr](http://www.siros.fr) pour les enfants scolarisés à Siros, à Aussevielle pour les autres.

Le bus du RPI sera gratuit, sauf pour les enfants de moins de 3 ans.

S'agissant de ces enfants de moins de trois ans, la règle retenue par le Syndicat Mixte des Transports Urbains est la suivante :

- Les enfants de maternelle faisant l'objet d'une scolarisation anticipée ne sont actuellement pas autorisés à emprunter le transport scolaire,
- En revanche, les enfants qui sont nés entre la date de la rentrée scolaire et le 31 décembre, qui n'auront donc pas 3 ans à la rentrée mais ne sont pas en scolarisation anticipée, peuvent utiliser le

transport scolaire (=> concerne cette année tous les enfants nés entre le 3 septembre et le 31 décembre 2017).

**Un agent communal accompagne systématiquement les enfants dans le bus.**



### **GARDERIE :**

Siros : à 7H30 : tous les matins du lundi au vendredi : coût 1,25€ par enfant (tarif dégressif 1,90€ à partir du deuxième enfant).

De 16H15 à 16H45 tous les jours : la garderie est gratuite

A partir de 16H45 : du lundi au vendredi, que votre enfant pratique une activité ou qu'il se rende à la garderie, il vous sera facturé 1.25€ par enfant.

La garderie se termine à 18H30.

La garderie **des enfants de maternelle** est assurée tous les matins à Siros. Le soir à Aussevielle même pour les enfants de grande section scolarisés à Siros.

### **FACTURATION CANTINE GARDERIE :**

Le paiement est réalisé par prélèvement automatique. Pour ce mode de règlement remettre un **Relevé d'Identité Bancaire** à la secrétaire de Mairie de Siros qui vous fera signer l'autorisation de prélèvement.

Vous pouvez régler par chèque ou numéraires auprès du Trésorier Municipal à la Trésorerie de Lescar.



### **CENTRE DE LOISIRS RECRE'VASION :**

1<sup>er</sup> rue Le clos de la rivière

64230 Poey de Lescar

Mail : [Recrevasion@gmail.com](mailto:Recrevasion@gmail.com)

Site : <https://sites.google/site/recrevasion>

Les inscriptions, mercredis et vacances scolaires, sont à faire directement auprès du centre de loisirs.

Pour tous renseignements, veuillez contacter H  l  ne ou Thomas par courriel ou t  l  phone les mercredis et vacances scolaires.